

## CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné, Christophe ALTOUNIAN, Adjoint au Maire délégué à l'aménagement à l'urbanisme et au cadre de vie, certifie que :

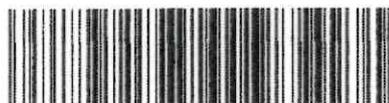
L'arrêté du Maire n°014/2024, en date du 21 février 2024, soumettant à enquête publique le projet de révision allégée n°2 du Plan Local d'Urbanisme a été affiché dans un panneau d'affichage prévu à cet effet dans le hall de l'hôtel de ville le 22 février 2024.

Fait à Arnouville, le 22 février 2024.

Pour servir et valoir ce que de droit./.



Christophe ALTOUNIAN  
Adjoint au Maire délégué à l'aménagement  
à l'urbanisme et au cadre de vie



DACV-D24-00680

**ATTESTATION DE PUBLICATION D'UN AVIS AU PUBLIC**  
**ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LE PROJET DE RÉVISION ALLÉGÉE N°2 DU PLU**

Je soussigné, Christophe ALTOUNIAN, Adjoint au Maire délégué à l'aménagement à l'urbanisme et au cadre de vie, certifie que :

Un avis au public relatif à l'enquête publique sur le projet de révision allégée n°2 du Plan Local d'Urbanisme de la commune, qui se déroulera du 25 mars au 9 avril 2024 inclus, a été publié le 6 mars 2024, dans les journaux suivants :

- La Parisien Val d'Oise (rubrique Annonces 95 judiciaires et légales),
- La Gazette du Val d'Oise (rubrique Annonces légales).

Fait à Arnouville, le 7 mars 2024.

Pour servir et valoir ce que de droit./.



Christophe ALTOUNIAN  
Adjoint au Maire délégué à l'aménagement  
à l'urbanisme et au cadre de vie



DACV-D24-00870



Département 95 - La Gazette - Mercredi 6 Mars 2024

## Vie de sociétés

7358935601 - VS

### LA MESNOLINE INCENDIE

SASU  
Au capital de 100 euros  
3, rue des Ecoles  
95730 Le Mesnil-Aubry  
RCS Pontoise 800 410 176 00011

### AUGMENTATION DE CAPITAL

L'associé unique en date du 1er mars 2024, a décidé d'augmenter le capital social par incorporation d'une somme de 4 900 euros prélevée sur les réserves pour le porter de 100 euros à 5 000 euros par création de 4 900 actions nouvelles attribuées en totalité à l'associé unique. L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence.  
Mention au RCS de Pontoise.

7358726001 - VS

### AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 27 février 2024 à Sannois (95110), il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :  
Forme : Société par actions simplifiée à associé unique.  
Dénomination : LBO CONSEIL.  
Siège social : 7, impasse de la Concorde à Sannois (95110).  
Objet principal : toutes activités de conseil dans les domaines administratifs, financiers, développement commercial, structuration, montage et réalisation de projets, auprès des services financiers, banques et aux sociétés en général. Tant pour son compte que pour le compte de tiers, toute activité d'achat et de vente, d'importation et d'exportation de toutes marchandises alimentaires ou non alimentaires. La commercialisation et la distribution de ces marchandises, et toute activité connexe.  
Durée : 99 années à compter de son immatriculation au RCS.  
Capital social : 1 000 euros.  
Président : M. Daniel BITA BOLLÉYS NIANJILI demeurant 7, impasse de la Concorde à Sannois (95110).  
Immatriculation : au RCS de Pontoise.  
Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : chaque action donne droit à un vote, dans l'acte social, les bénéfices et le boni de liquidation, à une part proportionnelle à la quote-part du capital qu'elle représente. Chaque action donne, en outre, le droit au vote et à la représentation dans les décisions des associés, ainsi que le droit d'être informé sur la marche de la Société et d'obtenir communication de certains documents sociaux dans les conditions prévues par la loi et les présents statuts.  
Transmission des actions : les actions sont librement cessibles entre associés. Les actions détenues par l'associé unique sont également librement cessibles. Toutes les autres cessions ou transmissions à quelque titre que ce soit de tout ou partie des actions détenues par un associé à un tiers à la société et compris aux conjoints, aux ascendants ou aux descendants ou cédant est soumise à l'agrément préalable de l'assemblée des associés.

7358561401 - VS



### TRANSFORMATION

Aux termes de l'AGE du 16 février 2024, les associés de la SARL VITRAGE AUTO 95, au capital de 5 000 euros, 105, allée des Maraichers, 95560 Mont-soie, 862 345 149 RCS Pontoise, ont décidé la transformation de la société en Société à non collectif, le transfert de son siège social et le changement de dénomination sociale à compter du même jour. Cette transformation entraîne la publication des mentions suivantes :  
Dénomination sociale : GAILLARD ASVPG.  
Forme juridique : Société à non collectif.  
Immatriculation : 862 045 149 RCS Pontoise.  
Capital social : 5 000 euros.  
Siège social : 23, Grande Rue, 95460 Ezanville.  
Objet : en France et à l'étranger : l'exploitation d'un fonds de commerce Café, bar, brasserie, vente à emporter, Jeux de la Française des Jeux, tous jeux, articles pour fumeurs, journaux, presse bimestrielle, tabaceries, petites confiseries, produits de la téléphonie, Point Relais, titre de transport et parking, site 23, Grande Rue, 95460 Ezanville, auquel est annexé la licence d'un débit de tabac, exploitée dans la même localité.  
Conformément aux dispositions de l'article 562 du Code général des impôts, la société prend en charge l'actif et le passif de l'ensemble des activités. Et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son extension ou son développement.  
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS.  
Gérance : pour une durée indéterminée, M. Paul GAILLARD, demeurant 107, allée des Maraichers, 95560 Mont-soie.  
Cessions de parts : à l'exception des cessions entre associés, toute cession est soumise à l'agrément des associés, donné par décision collective extraordinaire prise à l'unanimité.

7358550101 - VS

### HOUDAN LEGRAND RETIF

Cabinet d'avocats  
4, boulevard Georges-Pompidou  
14000 CAEN

### HDG

Société par actions simplifiée  
Au capital de 10 000 euros  
Siège social :  
CHAMPAGNE-SUR-OISE (95650)  
80, rue Jules-Picard  
RCS Pontoise en cours

### AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :  
Forme : société par actions simplifiée.  
Dénomination : HDG  
Siège social : Champagne-sur-Oise (95650), 80, rue Jules-Picard.  
Objet : la société a pour objet en France et dans tous pays, directement ou indirectement, toutes activités relatives à :  
- la propriété, la gestion, la location de toute durée immobilière ou non de biens et droits mobiliers et immobiliers (bâti ou non), corporels ou incorporels (comprenant l'acquisition de valeurs mobilières) et accessoirement la vente de ces biens ou droits.  
- la création, l'achat, la prise en gérance et l'exploitation, sous toutes les formes commerciales, d'hôtels, motels, gîtes, restaurants, bars, salon de thé et galerie d'art.  
- La conciergerie.  
- Le prêtage de données et l'assistance dans le montage de dossier pour le compte de tiers.  
- Le développement et l'exploitation de tout site internet et de tout support web.  
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS.  
Capital : 10 000 euros, par apport en numéraire.  
Président : la société SADG, ayant son siège social sis à Champagne-sur-Oise (95650), 80, rue Jules-Picard.  
Immatriculation : RCS Pontoise.  
Admission aux assemblées : tout associé peut participer aux assemblées et décisions, sous réserve des exceptions légales, d'autant de voix qu'il possède d'actions.  
Transmission des actions : les statuts contiennent une clause d'agrément relative aux cessions d'actions. L'agrément est donné par décision des associés.

Pour avis, La Présidente.

7367913001 - VS

### AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 21 février 2024 a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :  
Dénomination : ASTO.  
Forme : société civile immobilière.  
Capital : 1 000 euros.  
Siège : 4, rue du Rapporteur, 95310 Saint-Ouen-l'Aunou.  
Objet : l'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, la vente de tous immeubles et biens mobiliers.  
Durée : 99 ans.  
Co-gérants : M. Abdoujalil TOUL, demeurant 26, rue des Vergers, 95100 Argenteuil et M. Talian ASLAN, demeurant 219 Ter, rue de l'Amosadeur, 78700 Conflans-Sainte-Honorine.  
Immatriculation au RCS de Pontoise.  
Pour avis.

7358547801 - VS

### L'ATELIER DU STEEL

SARL au capital de 10 000 euros  
Siège social : 10, rue Pasteur  
95410 GROSLEY  
511 635 286 RCS Pontoise

### GÉRANCE

Aux termes d'une AGE en date du 15 décembre 2023, M. Luis DIAS a démissionné de ses fonctions de gérant et a nommé et qualifié de nouveau gérant M. Florent DIAS, demeurant 28, rue de la Station, 95410 Grosley, pour une durée limitée à compter du 1er janvier 2024. Le nom de M. Luis DIAS a été retiré de l'article 14 des statuts sans qu'il y ait lieu de le remplacer par celui de M. Florent DIAS, nouveau gérant.  
Pour avis, La Gérance.

7358583701 - VS

### MSP DES TOUPETS DE VAUREAL

SC au capital minimum de 30 euros  
Siège social : 35, mail Mendès-France  
95490 VAUREAL  
RCS Pontoise 949 602 296

### TRANSFERT DE SIÈGE

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 16 janvier 2024, a été décidé de transférer le siège social au 38, mail Mendès-France, 95490 Vaureal, à compter du 4 septembre 2023.  
Modification au RCS de Pontoise.

7339243701 - VS

### AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constituée une société par acte sous seing privé, en date du 5 mars 2024, à Cergy.  
Dénomination : THAS  
Forme : Société par actions simplifiée.  
Siège social : 32, boulevard du Port, 95000 Cergy.  
Objet : la conception, production, commercialisation et distribution de produits alimentaires.  
Durée de la société : 99 années.  
Capital social fixe : 500 euros divisé en 50 000 actions de 0,01 euro chacune, réparties entre les actionnaires proportionnellement à leurs apports respectifs.  
Cession d'actions et agrément : Les cessions entre associés s'effectuent librement. Les cessions à un tiers sont soumises à l'agrément des associés.  
Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : Dans les conditions statutaires et légales.  
Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.  
Tout actionnaire peut participer aux assemblées : chaque action donne droit à un vote.  
Ont été nommés :  
Président : M. TALJAMAL CHOUDRY, 16, rue de la Providence, 95800 Cergy.  
Directeur général : Mme Stéphanie CHOUDRY, 16, rue de la Providence, 95800 Cergy.  
La société sera immatriculée au RCS de Pontoise.

7359179001 - VS

### ADC SELECTION

SAS au capital de 50 000 euros porté à 350 000 euros  
Siège social : Immeuble Giga 1-7, rue Henri de France  
95670 BEZONS  
852 292 721 RCS Pontoise

### CAPITAL SOCIAL

Il résulte :  
- De l'AGE du 25 janvier 2024,  
- Du certificat de dépôt des fonds du 4 mars 2024 établi par la banque BFC, 16, place de la Madeleine, Paris (75),  
- Des décisions de la présidence du 5 mars 2024 constatant la réalisation de l'augmentation de capital,  
que le capital a été augmenté de 300 000 euros par émission de 300 000 actions nouvelles de numéraire. Les articles 5 et 7 ont été modifiés en conséquence.  
Pour avis, La Présidente.

### Régime matrimonial

7359139001 - RM

### CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me RIBEAUX-MARCHÈSE, Notaire au sein de la SCP - Méry PANZETTA-DANCE, Eric PERRAULT et Kelly DE SOUSA, Nota-

res Associés - titulaire de deux Offices Notariaux à Pontoise (Val-d'Oise), 27 bis, boulevard Jean-Jaures, CRPCEN 95007 et à Neuville-la-Ville (Val-d'Oise), 2, route de Parmain, CRPCEN 95019, le 28 février 2024, a été reçu le changement de régime matrimonial portant adoption de la Communauté Universelle par :

M. Héry Roger Alfred GUENEAU, retraité, et Mme Marie-Pierre Marguerite Simone Monique COUSINARD, retraitée, son épouse demeurant à Pontoise (95300), 7, rue des Sources, mariés sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.  
Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.  
Pour insertion Le Notaire.

7359181001 - RM



à LAMBALLE-ARMOR (22400)  
5, avenue Georges-Clemenceau

### AMÉNAGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me Angélique RÉNAULT-JACOB, notaire à Lamballe-Armor (22400), 3, rue de la Déhanne, CRPCEN 22149, le 24 février 2024, a été reçu l'aménagement du régime matrimonial, avec apport à la communauté de biens propres, entre M. Julien David Gilbert BEURRIER, et Mme Liana HADID, demeurant ensemble à Eaubonne (95600), 5, rue Colette.  
Monsieur est né à Saint-Brieuc (22000) le 30 juin 1962. Madame est née à Kiriwain (Liban) le 21 septembre 1985, mariés à la mairie de Coërmieux (22400) le 30 mai 2015 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.  
Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.  
Tous deux de nationalité française et résidents au lieu de la réglementation fiscale.  
Les oppositions des créanciers pouvant exister sur le bien apporté, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.  
Pour insertion, Le Notaire.

### Avis administratifs

7358738201 - AA

Republique Française  
Liberté - Egalité - Fraternité

### Commune d'ARNOUVILLE

### Enquête publique portant sur la révision allégué n° 2 du Plan Local d'Urbanisme

### 1ER AVIS AU PUBLIC

Par arrêté n° 014/2024 en date du 21 février 2024, le Maire d'Arnoville a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant la révision allégué n° 2 du Plan Local d'Urbanisme.

A cet effet, M. Abdourmalik GUÉSSOUM, attaché territorial de collectivité territoriale, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire et M. François HUELT en qualité de commissaire enquêteur suppléant, par le Président du Tribunal administratif de Cergy-Pontoise.

La révision allégué n° 2 a pour objet de créer et supprimer certains Espaces Protégés Protéger (EPP) à la suite d'une évaluation de leur pertinence et cohérence, en lien avec la réalité du territoire, et la mise à jour des alignements d'arbres à protéger, et ce sans aucune remise en cause du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PAD) du PLU.  
Il sera procédé à une enquête publique pour une durée de 16 jours consécutifs. L'enquête se déroulera à la mairie, du 25 mars au mardi 9 avril 2024 inclus (jusqu'à 17 h 00).  
Le dossier d'enquête sera disponible en mairie :  
- lundi, mardi, mercredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30,  
- jeudi de 13 h 00 à 14 h 30,  
- vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 00.  
Le dossier pourra également être consulté sur le site internet de la commune d'Arnoville : <https://arnouville.fr/actualites/revison-allégué-n°2-du-plu>  
Ruturique Mon quotidien > Aménagement et cadre de vie > Plan local d'urbanisme  
Le commissaire enquêteur recevra en mairie :  
- lundi 25 mars 2024 de 9 h 00 à 12 h 00,  
- mercredi 3 avril 2024 de 14 h 00 à 17 h 00,  
- mardi 9 avril 2024 de 14 h 00 à 17 h 00.  
Pendant la durée de l'enquête, les observations pourront être consignées sur le registre d'enquête déposés en mairie.  
Elles devront également être adressées au commissaire enquêteur :  
- par écrit à l'adresse la mairie : 15/17, rue Robert Schuman CS20101 - 95400 Arnoville  
ou par courrier : [enquete@arnouville.fr](mailto:enquete@arnouville.fr) ou 0244.88.00.00

A l'issue de l'enquête une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée à la mairie d'Arnoville et à la Préfecture du Val-d'Oise pour y être lues, sans délai, à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.  
Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront publiés pendant un an sur le site internet de la commune : <https://arnouville95.fr>  
Pascal DOLL, Maire  
EP 24-003 / contact@publiclib.fr

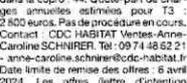
### Vente

735841701 - VI

### VENTE

CDC HABITAT SOCIAL (SA D'HLM), en application des articles L. 443-12, R.443-12 et D.443-12-1 du CGH, vend 1 appartements T3 sis Résidence Maradas Oranges à Pontoise (95300) - Lot 2, UG 200426, ass 1, les Maradas Orange, surface Carrez de 67,92 m2 au RDC DPE : E, Classe Climat : C ; montant estimé des dépenses annuelles d'énergie pour un usage standard, entre 1 200 euros et 1 800 euros, année de référence 2021 (abonnement compris). Prix : 130 000 euros hors frais de notaire et bancaires. Les informations sur les risques auxquels ce bien est exposé (sont) disponibles sur le site Géorisques [www.géorisques.gouv.fr](http://www.géorisques.gouv.fr). Lots soumis à la copropriété. Nombre de lots dans la copro : 44. Quote-part de charges annuelles estimées pour T3 : 2 800 euros. Pas de procédure en cours. Contact : CDC HABITAT Ventes-Anne-Caroline SCHNIRER, 33, rue Pierre Mendès-France, 75013 Paris (la date de réception pouvant être prise en compte pour l'attribution du logement).

7359040401 - VI



CDC HABITAT SOCIAL (SA D'HLM), en application des articles L. 443-12, R.443-12 et D.443-12-1 du CGH, vend 1 pavillon 6 pièces sis 6 résidence de l'Épée à Gray-et-Lu (95110), UG 284089, surface Carrez de 107 m2 au RDC, Classe Climat : B, montant estimé des dépenses annuelles d'énergie pour un usage standard, entre 1 500 et 2 180 euros, année de référence 2021 (abonnement compris). Prix : 130 000 euros hors frais de notaire et bancaires. Les informations sur les risques auxquels ce bien est exposé (sont) disponibles sur le site Géorisques [www.géorisques.gouv.fr](http://www.géorisques.gouv.fr). Contact : CDC HABITAT Ventes - Mme SCHNIRER, 33, rue Pierre Mendès-France, 75013 Paris (la date de réception pouvant être prise en compte pour l'attribution du logement).

### AVIS ADMINISTRATIFS

7358738201 - AA

Republique Française  
Liberté - Egalité - Fraternité

### Commune d'ARNOUVILLE

### Enquête publique portant sur la révision allégué n° 2 du Plan Local d'Urbanisme

### 1ER AVIS AU PUBLIC

Par arrêté n° 014/2024 en date du 21 février 2024, le Maire d'Arnoville a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant la révision allégué n° 2 du Plan Local d'Urbanisme.

A cet effet, M. Abdourmalik GUÉSSOUM, attaché territorial de collectivité territoriale, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire et M. François HUELT en qualité de commissaire enquêteur suppléant, par le Président du Tribunal administratif de Cergy-Pontoise.

La révision allégué n° 2 a pour objet de créer et supprimer certains Espaces Protégés Protéger (EPP) à la suite d'une évaluation de leur pertinence et cohérence, en lien avec la réalité du territoire, et la mise à jour des alignements d'arbres à protéger, et ce sans aucune remise en cause du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PAD) du PLU.  
Il sera procédé à une enquête publique pour une durée de 16 jours consécutifs. L'enquête se déroulera à la mairie, du 25 mars au mardi 9 avril 2024 inclus (jusqu'à 17 h 00).  
Le dossier d'enquête sera disponible en mairie :  
- lundi, mardi, mercredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30,  
- jeudi de 13 h 00 à 14 h 30,  
- vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 00.  
Le dossier pourra également être consulté sur le site internet de la commune d'Arnoville : <https://arnouville.fr/actualites/revison-allégué-n°2-du-plu>  
Ruturique Mon quotidien > Aménagement et cadre de vie > Plan local d'urbanisme  
Le commissaire enquêteur recevra en mairie :  
- lundi 25 mars 2024 de 9 h 00 à 12 h 00,  
- mercredi 3 avril 2024 de 14 h 00 à 17 h 00,  
- mardi 9 avril 2024 de 14 h 00 à 17 h 00.  
Pendant la durée de l'enquête, les observations pourront être consignées sur le registre d'enquête déposés en mairie.  
Elles devront également être adressées au commissaire enquêteur :  
- par écrit à l'adresse la mairie : 15/17, rue Robert Schuman CS20101 - 95400 Arnoville  
ou par courrier : [enquete@arnouville.fr](mailto:enquete@arnouville.fr) ou 0244.88.00.00

**La gazette**  
36, rue Traversière  
95 000 CERGY  
Tél. 03 34 25 19 00 - Fax 03 34 25 19 39  
www.la-redaction95@act.fr

**Société editrice :**  
PUBLIHEBDO SAS  
3878 SOCIÉTÉ  
281, rue de Châteaugrain  
93027 ROISSY-CHÂTEAU  
Tél. 01 47 21 09 03  
SAS au capital de 10 000 000 €  
N° RCS Pontoise 800 410 176 00011

**Principaux actionnaires :**  
SFR (représenté par Louis BÉREARD)  
Président du directeur  
et directeur de publication :  
Philippe GAILLARD  
Directeur général adjoint :  
Laurent SCHNEIF

**Impression :** L'Édition de la Gazette  
11, rue Copernic - 95010 CHATEAUGRAIN

**Publicité locale, régionale et petites annonces :**  
Rég. 03 34 25 19 07  
Email : [redaction@la-gazette.fr](mailto:redaction@la-gazette.fr)  
www.la-gazette.fr  
Directrice de publicité : Sabine PESL  
Tél. 03 34 25 19 00 - Fax 03 34 25 19 39  
N° RCS Pontoise 800 410 176 00011

**Publicité légale :**  
Rég. 02 99 16 42 00  
MEDIAXEL [www.mediauxel.fr](http://www.mediauxel.fr)  
Rég. 03 34 25 19 00  
N° RCS Pontoise 800 410 176 00011

**Abonnement 1 an : 20,00 €**  
0334 0993 3344  
Commissaires aux impôts : 9524 C 95679

Directeur : Renaud Couvreur  
Directrice : Sophie Couvreur  
N° RCS Pontoise 800 410 176 00011

**PEFC** Certifié PEFC-COC-2791-01-0502  
Imprimé sur du papier issu de forêts gérées durablement, conformément à la norme ISO 26000.

**SOFIGES**  
Société d'Avocats

**ADC SELECTION**  
SAS au capital de 50 000 euros porté à 350 000 euros  
Siège social : Immeuble Giga 1-7, rue Henri de France  
95670 BEZONS  
852 292 721 RCS Pontoise

**CAPITAL SOCIAL**  
Il résulte :  
- De l'AGE du 25 janvier 2024,  
- Du certificat de dépôt des fonds du 4 mars 2024 établi par la banque BFC, 16, place de la Madeleine, Paris (75),  
- Des décisions de la présidence du 5 mars 2024 constatant la réalisation de l'augmentation de capital,  
que le capital a été augmenté de 300 000 euros par émission de 300 000 actions nouvelles de numéraire. Les articles 5 et 7 ont été modifiés en conséquence.  
Pour avis, La Présidente.

**Régime matrimonial**  
7359139001 - RM

**CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL**  
Suivant acte reçu par Me RIBEAUX-MARCHÈSE, Notaire au sein de la SCP - Méry PANZETTA-DANCE, Eric PERRAULT et Kelly DE SOUSA, Nota-

**CERTIFICAT D’AFFICHAGE**

Je soussigné, Christophe ALTOUNIAN, Adjoint au Maire délégué à l'aménagement, à l'urbanisme et au cadre de vie, certifie que l'avis au public (affiche format A2 sur fond jaune) relatif à l'enquête publique sur le projet de révision allégée n°2 du Plan Local d'Urbanisme a été affiché sur les panneaux municipaux prévus à cet effet répartis sur la commune le 7 mars 2024, soit plus de 15 jours avant le début de l'enquête publique qui se déroulera du 25 mars au 9 avril inclus 2024.

Fait à Arnouville, le 8 mars 2024.

Pour servir et valoir ce que de droit./.



Christophe ALTOUNIAN  
Adjoint au Maire délégué à l'aménagement,  
à l'urbanisme et au cadre de vie



DACV-D24-00920



ARNOUVILLE

RAPPORT N° 202403 0011

RESCENSEMENT DES PANNEAUX  
D'AFFICHAGES COMMUNAUX (AVIS  
ENQUETE PUBLIQUE).

Enquête publique relative au projet de  
révision allégée n°2 du PLU

Pièces Jointes :

Document PDF

Destinataires :

- Monsieur le Procureur de la République
- Monsieur l'Officier de Police Judiciaire Territorialement compétent
- Monsieur le Maire
- Monsieur le Chef de Service de la Police Municipale
- Archives de la Police Municipale

## RAPPORT D'INFORMATION

L'an deux mille vingt quatre, le sept du mois de mars,

Nous soussigné(s), Brigadier-Chef Principal MASSIOT Vincent  
Gardien DAUBAHADOUR Léon

Agents de Police Judiciaire Adjointes, agréés et assermentés, en  
résidence à la Mairie Arnouville

En fonction à la Police Municipale de Arnouville

Agissant en tenue et de service, conformément aux ordres reçus de  
Monsieur le Maire de Arnouville

Vu les articles 21, 21/2°, 21-2 ; D15, 73 du Code de Procédure  
Pénale

Vu les articles L.2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités  
Territoriales et L 511-1 du Code de la sécurité Intérieure,

Nous avons l'honneur de vous rendre compte des faits suivants, le  
jeudi 7 mars 2024, nous recevons l'ordre de notre hiérarchie de  
constater l'affichage sur les panneaux communaux de l'avis d'enquête  
public en cours à la demande du service urbanisme d'Arnouville.

De ce fait effectuons des clichés photographiques de l'ensemble des  
panneaux d'affichage communal.

Mentionnons que les avis d'enquête publique sont affichés sur  
l'ensemble des panneaux.

En conséquence, nous avons rédigé le présent rapport à toutes fins  
que vous jugerez utiles.

Rapport fait pour être transmis à Monsieur le Maire d'Arnouville ainsi  
qu'au service urbanisme de la commune.

Fait et clos à Arnouville  
Le 07/03/2024

Signature du rapport N°2024 030011

Les A.P.J.A. :



Vu et transmis,  
Le Chef de Service de Police Municipale



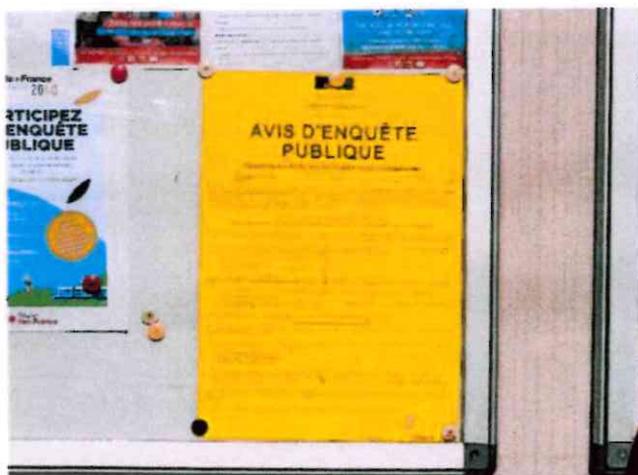
Photo N°1 - <Nouvelle photo>

## POLICE MUNICIPALE

RAPPORT D'INFORMATION N°2024030011

**Objet : Enquête publique relative au projet de révision allégée n°2 du PLU**

Jeudi 7 mars 2024

	<p><u>Rond-point Léo Lagrange</u> 36 rue Jean Jaurès Arnouville</p>
	<p><u>Mairie principale</u> Parking Rue d'Auxerre Arnouville</p>
	<p><u>Mairie principale</u> 15/17 rue Robert Schuman Arnouville</p>

## POLICE MUNICIPALE

RAPPORT D'INFORMATION N°2024030011

Jeudi 7 mars 2024



Ecole Claude Demange

Place de la Libération Arnouville



Rond-point Gabriel Péri

Rue Marat Arnouville



Henri Barbusse

Avenue Henri Barbusse Arnouville

# POLICE MUNICIPALE

RAPPORT D'INFORMATION N°2024030011

Jeudi 7 mars 2024



Lotissement communal

Rue Stanislas Bance Arnouville



Espace Miltenberg

Avenue Charles Vaillant Arnouville



Square Fernand Picot

Avenue Charles Vaillant Arnouville

**POLICE MUNICIPALE**

RAPPORT D'INFORMATION N°2024030011

Jeudi 7 mars 2024

 <p>Galaxy S20 FE</p>	<p><u>Place Alain Marchand</u></p> <p>Avenue Pierre Lizart / Balzac Arnouville</p>
 <p>Galaxy S20 FE</p>	<p><u>Avenue Lafontaine Arnouville</u></p>
 <p>Galaxy S20 FE</p>	<p><u>Avenue du Pont du Cottage Arnouville</u></p>

# POLICE MUNICIPALE

RAPPORT D'INFORMATION N°2024030011

Jeudi 7 mars 2024

 <p>A photograph of a municipal notice board titled "Affichage Municipal". The board is mounted on a concrete pillar and displays several colorful posters and notices. A yellow poster is prominent on the right side. The board is situated outdoors, with green foliage visible in the background. A small "Galaxy S20 FE" watermark is present in the bottom left corner.</p>	<p><u>89 Rue Jean Jaurès Arnouville</u></p>
 <p>A photograph of a municipal notice board mounted on a wall. The board displays various notices and posters, including a yellow one. To the left of the board is a white door with a black handle. A "No Parking" sign is partially visible above the door. A "Galaxy S20 FE" watermark is in the bottom left corner.</p>	<p><u>Galerie Miltenberg</u> <u>2 Rue Jean Laugère Arnouville</u></p>
 <p>A photograph of a municipal notice board mounted on a concrete pillar. The board displays several notices and posters. The board is located outdoors, with a concrete wall and greenery in the background. A "Galaxy S20 FE" watermark is in the bottom left corner.</p>	<p><u>Rue des Quinconces Arnouville</u></p>

**ATTESTATION**  
**INFORMATION SUR LES PANNEAUX LUMINEUX DE LA VILLE**

Je soussigné, Christophe ALTOUNIAN, Adjoint au Maire délégué à l'aménagement, à l'urbanisme et au cadre de vie, atteste que les panneaux lumineux répartis sur la commune ont fait mention de l'enquête publique relative au projet de révision allégée n°2 du PLU qui se déroulera du 25 mars au 9 avril 2024 inclus, à partir du 8 mars 2024.

Cette information sera retirée des panneaux lumineux une fois l'enquête publique terminée.

Fait à Arnouville, le 11 mars 2024.

Pour servir et valoir ce que de droit./.



Christophe ALTOUNIAN  
Adjoint au Maire délégué à l'aménagement,  
à l'urbanisme et au cadre de vie



DACV-D24-00918

**ATTESTATION**  
**INFORMATION SUR FACEBOOK**

Je soussigné, Christophe ALTOUNIAN, Adjoint au Maire délégué à l'aménagement, à l'urbanisme et au cadre de vie, atteste qu'une publication sur le compte Facebook de la Commune d'Arnouville a fait mention, le 8 mars 2024, de l'enquête publique relative au projet de révision allégée n°2 du PLU qui se déroulera du 25 mars au 9 avril 2024 inclus.

Fait à Arnouville, le 11 mars 2024.

Pour servir et valoir ce que de droit./.



Christophe ALTOUNIAN  
Adjoint au Maire délégué à l'aménagement,  
à l'urbanisme et au cadre de vie



DACV-D24-00917

## CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné, Christophe ALTOUNIAN, Adjoint au Maire délégué à l'aménagement, à l'urbanisme et au cadre de vie, certifie que l'avis au public (affiche format A2 sur fond jaune) relatif à l'enquête publique sur le projet de révision allégée n°2 du Plan Local d'Urbanisme (qui se déroule du 25 mars au 9 avril 2024 inclus) est toujours présent le 25 mars 2024 sur les panneaux municipaux prévus à cet effet répartis sur la commune.

Fait à Arnouville, le 26 mars 2024.

Pour servir et valoir ce que de droit./.



Christophe ALTOUNIAN  
Adjoint au Maire délégué à l'aménagement,  
à l'urbanisme et au cadre de vie



DACV-D24-01157



ARNOUVILLE

RAPPORT N° 202403 0035

**RECENSEMENT DES PANNEAUX  
D'AFFICHAGES COMMUNAUX (AVIS  
ENQUETE PUBLIQUE).**

**Enquête publique relative au projet de  
révision allégée n°2 du PLU**

**Pièces Jointes :**

Doument PDF.

**Destinataires :**

- Monsieur le Procureur de la République
- Monsieur l'Officier de Police Judiciaire Territorialement compétent
- Monsieur le Maire
- Service Urbanisme
- Monsieur le Chef de Service de la Police Municipale
- Archive numérique de la Police Municipale

**RAPPORT D'INFORMATION**

L'an deux mille vingt quatre, le vingt cinq du mois de mars,

Nous soussigné(s), Brigadier-Chef Principal MASSIOT Vincent  
Brigadier-Chef Principal FOURCROY Catherine  
Gardien DAUBAHADOUR Léon

Agents de Police Judiciaire Adjoint, agréés et assermentés, en résidence à la Mairie Arnouville

En fonction à la Police Municipale de Arnouville

Agissant en tenue et de service, conformément aux ordres reçus de Monsieur le Maire de Arnouville

Vu les articles 21, 21/2°, 21-2 ; D15, 73 du Code de Procédure Pénale

Vu les articles L.2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales et L 511-1 du Code de la sécurité Intérieure,

Nous avons l'honneur de vous rendre compte des faits suivants, le lundi 25 mars 2024, nous recevons l'ordre de notre hiérarchie de constater l'affichage sur les panneaux communaux de l'avis d'enquête publique en cours à la demande du service urbanisme d'Arnouville.

Mentionnons qu'un premier recensement, concernant l'avis d'enquête publique relative au projet de révision allégée n°2 du PLU a été effectuée en date jeudi 07 mars 2024, voir rapport n°2024030011.

De ce fait effectuons des clichés photographiques de l'ensemble des panneaux d'affichage communal.

Mentionnons que les avis d'enquête publique sont affichés sur l'ensemble des panneaux.

En conséquence, nous avons rédigé le présent rapport à toutes fins que vous jugerez utiles.

Rapport fait pour être transmis à Monsieur le Maire d'Arnouville ainsi qu'au service urbanisme de la commune.

Fait et clos à Arnouville

Le 07/03/2024

Signature du rapport N°2024 030035

Les A.P.J.A. :

Vu et transmis,  
Le Chef de Service de Police Municipale

Lundi 25 mars 2024



Rond-point Léo Lagrange

36 rue Jean Jaurès Arnouville



Mairie principale

Parking Rue d'Auxerre Arnouville



Mairie principale

15/17 rue Robert Schuman Arnouville

Lundi 25 mars 2024



Ecole Claude Demange

Place de la Libération Arnouville



Rond-point Gabriel Péri

Rue Marat Arnouville



Henri Barbusse

Avenue Henri Barbusse Arnouville

Lundi 25 mars 2024



Lotissement communal

Rue Stanislas Bance Arnouville



Espace Miltenberg

Avenue Charles Vaillant Arnouville



Square Fernand Picot

Avenue Charles Vaillant Arnouville

Lundi 25 mars 2024



Place Alain Marchand

Avenue Pierre Lizart / Balzac Arnouville



Avenue Lafontaine Arnouville



Avenue du Pont du Cottage Arnouville

Lundi 25 mars 2024



89 Rue Jean Jaurès Arnouville



Galerie Miltenberg

2 Rue Jean Laugère Arnouville



Rue des Quinconces Arnouville

## ATTESTATION DE PUBLICATION D'UN AVIS AU PUBLIC ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LE PROJET DE RÉVISION ALLÉGÉE N°2 DU PLU

Je soussigné, Christophe ALTOUNIAN, Adjoint au Maire délégué à l'aménagement à l'urbanisme et au cadre de vie, certifie que :

Un second avis au public relatif à l'enquête publique sur le projet de révision allégée n°2 du Plan Local d'Urbanisme de la commune, qui se déroule du 25 mars au 9 avril 2024 inclus, a été publié le 27 mars 2024, dans les journaux suivants :

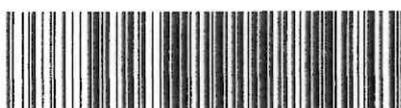
- La Parisien Val d'Oise (rubrique Annonces 95 judiciaires et légales),
- La Gazette du Val d'Oise (rubrique Annonces légales).

Fait à Arnouville, le 28 mars 2024.

Pour servir et valoir ce que de droit./.



Christophe ALTOUNIAN  
Adjoint au Maire délégué à l'aménagement  
à l'urbanisme et au cadre de vie



DACV-D24-01200

Vie de sociétés

7360873501 - VS
VIDEAL
Société par actions simplifiée
Au capital de 5 000 euros
Siège social
107 ter, boulevard de l'Oise
ZAC de Vaureal - La Croix Lieu -
95480 VAUREAL

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé
signé électroniquement en date du
27 février 2024, il a été procédé à la
constitution de la société présentant les
caractéristiques suivantes :

Forme : société par actions simplifiée.
Dénomination : VIDEAL.
Capital : 5 000 euros.
Siège : 107 ter, boulevard de l'Oise,
ZAC de Vaureal - La Croix Lieu -
95480 Vaureal.
Objet : la société a pour objet en
France et à l'étranger :

- la création, l'acquisition, la location,
la prise à bail, l'installation, l'exploitation
de tous établissements, fonds de com-
merce se rapportant à l'activité de vente
au détail de produits alimentaires surgelés,
ainsi que de tous autres produits ali-
mentaires conservés ou non par le froid ;
- la fabrication, l'achat, la vente, la
transformation de tous produits suscep-
tibles à la réalisation des activités ci-
dessus définies ; ainsi que toutes opéra-
tions susceptibles de favoriser le dé-
veloppement des affaires sociales sous
quelque forme que ce soit, telles que
créations de sociétés nouvelles, ap-
ports, souscriptions ou achats de titres
et droits sociaux dans toutes sociétés
existantes ou à constituer et, générale-
ment, toutes opérations commerciales,
industrielles, immobilières et financières
se rattachant directement ou indirecte-
ment aux objets ci-dessus spécifiés et
tous autres objets similaires ou connexes.

Durée : 99 années.
Admission aux assemblées et droit de
vote : tout actionnaire peut participer
aux assemblées sur justification de sa
identité, dès lors que les titres sont libé-
rés des versements exigibles.

Chaque membre de l'assemblée a
sous réserve des exceptions légales,
autant de voix qu'il possède ou repré-
sente d'actions.

Clauses réservant la transmission
des actions : toutes opérations de ces-
sion, donation, apport, apport partiel
d'actif, fusion, et d'une façon générale
toutes mutations de la propriété ou de la
jouissance d'actions en tout ou en partie
même en ce qui concerne les droits dé-
cennaires, même entre associés sont
soumises à l'approbation préalable écrite
de l'assemblée générale extraordinaire
statuant à l'unanimité des associés
ayant le droit de vote.

Toutes les autres mutations d'actions
par voie de succession, de liquidation de
communauté de biens entre époux ainsi
que les cessions ou donations d'actions
d'un conjoint, à un ascendant ou à un
descendant peuvent être effectuées li-
brement.

Président : société IRIIAG société à
responsabilité limitée au capital de
302 000 euros dont le siège social est
situé 27, rue Pasteur, 78300 Poissy,
immatriculée au Registre du commerce
et des sociétés de Versailles sous le
numéro 840 535 876.

Immatriculation au RCS de Pontaise.

Pour avis,
Le Président.

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du
4 mars 2024, il a été constitué une so-
ciété présentant les caractéristiques
suivantes :

Dénomination sociale :
SASU AUTO TECH.
Forme : SASU.
Capital : 1 000 euros.
Siège social : 95, boulevard du Havre,
95220 Herblay-sur-Seine.
Durée : 99 ans.

Objet social : achat, vente, de véhicu-
les d'occasion et de pièces détachées,
ainsi que la location de tous types de vé-
hicules.

Cession d'actions et agréments : les
cessions d'actions s'effectuent libre-
ment.

Président : M. SIBILLE Samuel dé-
clarant au 10, rue du Relais, 27420 Les
Thulliers-en-Vaux,
immatriculation au RCS de Pontaise.



7361058901 - VS
SCP Arnaud GROWE,
Arnaud DELAPORTE,
Jean Paul LAMBEVE,
Laurent REGAUD
Notaires associés

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte
authentique reçu par Me Jean-Yves LA-
MEYSE en date du 7 mars 2024.

Dénomination : ROYER-DAVID.
Forme : société civile.
Siège social : 35, rue de Chennévières,
95220 Herblay-sur-Seine.

Objet : la propriété et la gestion, à titre
civil, de tous les biens ou droits mobiliers
et immobiliers ; l'acquisition et la vente
par tous moyens, la gestion, même pour
son propre compte, la propriété et la
transmission d'un portefeuille de va-
leurs mobilières, cotées en bourse ou
non cotées, françaises ou étrangères ;
- l'administration, la mise en valeur et plus
généralement l'exploitation directe ou
indirecte du portefeuille de valeurs mo-
bilières ; - la réalisation de toute opéra-
tion financière pouvant favoriser le
développement de la société tout en
ayant un caractère civil.

Durée de la société : 99 années.
Capital : 1 000 euros.
Cession de parts et agrément : libre
entre associés et leurs conjoints exclusi-
vement.
Gérant : M. Fabien ROYER, demeurant
35, rue de Chennévières,
95220 Herblay-sur-Seine.
Gérant : Mme Sabine DAVID, demeurant
35, rue de Chennévières,
95220 Herblay-sur-Seine.

La société sera immatriculée au RCS
de Pontaise.

Pour avis,
Me Jean-Yves LAMEYSE.

GESTION PILOT

Société à responsabilité limitée
à associé unique
Au capital de 10 000 euros
Siège social
11, rue du Chêne Vert
95540 MERY-SUR-OISE

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé
en date du 18 mars 2024 à Méry-sur-
Oise, il a été constitué une société pré-
sentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale :
GESTION PILOT
Forme sociale : SARL
Siège social : 11, rue du Chêne Vert,
95540 Méry-sur-Oise.

Objet social : la vente et négoce de
services et produits informatiques. Le
conseil, l'assistance en gestion, la forma-
tion et autres prestations destinées
aux personnes morales et physiques. La
construction et commercialisation d'of-
fres de services pour des personnes
physiques ou morales réalisant des
prestations auprès de professionnels ou
de particuliers. La possession et la ges-
tion d'actifs financiers et numéraires.

Durée de la société : 99 ans à compter
de la date de l'immatriculation de la so-
ciété au RCS.

Capital social : 10 000 euros.

Gérance : M. Loïc MARION domicilié
11, rue du Chêne Vert, 95540 Méry-sur-
Oise.

Immatriculation de la société au
Registre du commerce et des sociétés de
Pontaise.

La Gérance.

LA COMPAGNIE DES BALAIS

Forme : SAS
Capital social : 10 000 euros
Siège social : 49, rue Du Pontaise
75009 PARIS 8
852 870 355 RCS de Paris

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Aux termes de l'AGÉ en date du 20 fé-
vrier 2024, les associés ont décidé, à
compter du 1 mars 2024, de transférer le
siège social à Ancienne route Nationa-
le 14 - allée du Bois-d'Arthieu,
95420 Magny-en-Vaux.

Les statuts seront modifiés en consé-
quence.
Président : PATINVEST EURL, ise
8, chemin du Tertre, 95420 Maudoutour-
en-Vaux.
Radiation du RCS de Paris et immatri-
culation au RCS de Pontaise.

7360760101 - VS
SASU
Au capital de 2 000 euros
Siège social : 8, rue Jean-Bonferré
95100 ARGENTEUIL.
RCS Pontaise 978 510 857

TRANSFERT SIÈGE SOCIAL

Aux termes du procès-verbal de l'As-
semblée Générale ordinaire en date du
12 mars 2024, il a été décidé de trans-
férer le siège social au 18, avenue de Ver-
dun, 95100 Argenteuil, à compter du
12 mars 2024.

Mention au RCS de Pontaise

7361348501 - VS
Expert-Comptable et Commissaire aux
Comptes à Mieux

SCI 16 VILLIERS-LE-BEL

Société civile immobilière
Au capital de 50 000 euros
Siège social
16, avenue des Entrepreneurs
95400 VILLIERS-LE-BEL
RCS Pontaise 850 905 332

AUGMENTATION DE CAPITAL

L'assemblée générale extraordinaire
des associés du 28 mars 2024, le capi-
tal a été augmenté en numéraire de
50 000 euros pour être porté à 100 000
euros.

L'article N° 8 des statuts a été modifié
en conséquence.

Ancienne mention
Capital : 50 000 euros.
Nouveaux mention
Capital : 100 000 euros.

Avi administratifs

7361334501 - AA
LE PRÉFET DU VAL-D'OISE

Direction de
la coordination et de
l'appui territorial
Commission
départementale
d'aménagement
commercial

EXTRAIT D'AVIS

La commission départementale
d'aménagement commercial du Val-
d'Oise (CDAC 95) s'est réunie à Gergy le
25 mars 2024 afin d'examiner une de-
mande d'autorisation d'exploitation
commerciale déposée par la SOCV LES
BEAUX CHENES.

Cette demande, enregistrée le 13 fé-
vrier 2024 sous le n° 77, a fait l'objet d'un
avis favorable de la CDAC 95 et con-
tient un projet de reconstruction et
d'extension de l'enseigne commerciale
du Val d'Ezanville. Le projet consiste no-
tamment à redemander l'autorisation
d'exploitation de 11 130 m² de surface
de vente pour permettre la restructura-
tion d'une zone commerciale en désiper
qui suite à la vacance prolongée de cel-
lules, a perdu une large partie de ses
droits commerciaux. Dans le cadre du
projet, le magasin "But" existant pré-
sentera de 7 417 m² à 3 485 m² de surface
de vente et 19 cellules commerciales
non alimentaires seront créées. En tout,
le projet concerne 17 cellules commer-
ciales totalisant une surface de vente de
18 547 m².

Cette demande d'autorisation d'explo-
itation commerciale est liée à la de-
mande de permis de construire n° 095
229 23 0016, déposée le 11 décembre
2023 en mairie d'Ezanville.

La CDAC 95 ayant émis un avis favora-
ble, le permis de construire tendra lieu
d'autorisation d'exploitation commer-
ciale conformément aux dispositions de
l'article L425-4 du Code de l'urbanisme.

L'avis de la CDAC 95 peut faire l'objet
d'un recours, présenté au président de
la Commission nationale d'aménage-
ment commercial dans un délai d'un
mois, conformément aux articles
R12-30 et suivants du Code de com-
merce.

Avi administratifs

7358960401 - AA
Préfet du Val-d'Oise
Direction de la coordination
et de l'appui territorial

Demande d'autorisation environnementale au titre des installations classées pour la protection de l'environnement

Société TERSEN -
Établissement
PICHETA à Saint-Martin-
du-Tertre

2ÈME AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté n° IC-24-020 du 16 février
2024, une enquête publique, d'une
durée de 19 jours, est présentée du lundi
25 mars au vendredi 12 avril 2024 inclus,
en mairie de ATTAINVILLE - Baillet-en-
France - Belloy-en-France - Maffliers -
Mosselles - Montsoult - Nerville-la-
Forêt - Presles - Saint-Martin-du-Tertre -
Viermes - Villaines-sous-Bois et Vil-
liers-le-Sec, sur la demande présentée
par la société TERSEN - établissement
PICHETA en vue de procéder à l'aug-
mentation de la capacité annuelle de
stockage de déchets de matériaux de
construction contenant de l'amiante
(DMCA) et à l'installation de stockage de
déchets non dangereux, sur le territoire
de la commune de Saint-
Martin-du-Tertre, chemin rural n°2 de
Saint-Martin-du-Tertre à Paris.

La modification sollicitée étant con-
sidérée comme substantielle, elle fait
l'objet d'une demande d'autorisation
environnementale qui implique l'organi-
sation d'une enquête publique.

La demande porte sur des installa-
tions classées sous le régime de l'autori-
sation environnementale comprenant
certaines des installations classées :
N°3540 - installations de stockage de
déchets autres que celles mentionnées
aux rubriques 2720 et 2760-5, d'une ca-
pacité totale maximum de 25 000 tonnes
(déchets de matériaux de construction
contenant de l'amiante - DMCA) et
N°1750 - installation de stockage de
déchets non dangereux, à l'exclusion des
installations mentionnées à la rubri-
que 2720, autres que celles mention-
nées à (3) et (4).

Pendant la durée de l'enquête publi-
que, le dossier de demande d'autorisa-
tion environnementale comprenant notam-
ment une étude d'impact, est
consultable :

- en mairie de Saint-Martin-du-Tertre -
siège de l'enquête - aux jours et heures
d'ouverture de la mairie, sur support pa-
pier et sur un poste informatique ;

- en mairie de Attainville - Baillet-en-
France - Belloy-en-France - Maffliers -
Mosselles - Montsoult - Nerville-la-
Forêt - Presles - Villaines-sous-Bois et Vil-
liers-le-Sec - aux jours et heures
d'ouverture des bureaux des mairies, sur
support papier ;

- sur le site internet de la préfecture du
Val-d'Oise à l'adresse suivante :
http://www.oise.gouv.fr rubrique
Actions de l'Etat - Environnement
risques et nuisances - Installations clas-
sées pour la protection de l'environne-
ment (ICPE) - Enquêtes publiques
2024.

Pendant la durée de l'enquête publi-
que, les intéressés pourront formuler
leurs observations et propositions :

- sur le Registre d'avis, mis à la
disposition du public en mairie de At-
tainville - Maffliers - Mosselles - Mont-
soult - Nerville-la-Forêt - Presles -
Saint-Martin-du-Tertre - Villaines - Vil-
laines-sous-Bois et Villiers-le-Sec ;

- par courrier électronique à l'adresse
suivante : pref-icpe@val-doise.gouv.fr ;

- par voie postale à la mairie de SAINT-
MARTIN-DU-TERTRE, siège de l'en-
quête publique - à l'attention de la com-
missaire enquêteur - enquête publique
société TERSEN - établissement PI-
CHETA - Place Louis-Desnoyers, 95270
Saint-Martin-du-Tertre.

Les observations et propositions
transmises par voie électronique seront
consultables dans les meilleurs délais,
sur le site internet de la préfecture du
Val-d'Oise : http://www.val-doise.gouv.fr
rubrique : actions de l'état - environ-
nement risques et nuisances - installa-
tions classées pour la protection de l'en-
vironnement (ICPE) - enquêtes publi-
ques 2024.

La commissaire enquêteur, Mme
Anais SOKIL, directrice d'études envi-
ronnementales, recevra les observations et
propositions orales ou écrites du public
en mairie de Saint-Martin-du-Tertre, aux
jours et heures suivants :

- le samedi 30 mars 2024 de 9 h 45 à
11 h 45 ;

- le mercredi 3 avril 2024 de 14 h 45 à
16 h 45 ;

- le vendredi 12 avril 2024 de 15 h 00 à
17 h 00.

Toute information sur le projet peut
être demandée auprès de : M. Marc
BOURNISER - directeur matériaux - so-
ciété TERSEN - établissement PICHETA -
marc.bourniser@tersen-ano.com - Tél.
01 34 64 34 34.

Le rapport et les conclusions motivées
du commissaire enquêteur pourront être
consultés à la préfecture du Val-d'Oise -
direction de la coordination et de l'appui
territorial - bureau de la coordination de
la cartographie et de l'environnement -
section des installations classées, en
mairies de Attainville - Baillet-en-France -
Belloy-en-France - Maffliers - Mossel-
les - Montsoult - Nerville-la-Forêt -

Presles - Saint-Martin-du-Tertre - Vier-
mes - Villaines-sous-Bois et Villiers-le-
Sec, sur le site internet de la préfecture
du Val-d'Oise (www.val-doise.gouv.fr -
rubrique : Actions de l'Etat - Environne-
ment risques et nuisances).

Installations classées pour la protec-
tion de l'environnement (ICPE) - Enquê-
tes publiques 2024), pendant un an, à
compter de la date de clôture de l'en-
quête.

Le préfet du Val-d'Oise est l'autorité
compétente pour délivrer ou refuser, par
arrêté préfectoral, l'autorisation environ-
nementale demandée.

Enquête publique portant sur la révision alléguée n° 2 du Plan Local d'Urbanisme

Par arrêté n° 014/2024 en date du 21 février 2024, le Maire d'Arnoville a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant la révision alléguée n° 2 du Plan Local d'Urbanisme.

A cet effet, M. Abdelmajid GUESSOUM, attaché territorial de collectivité territoriale, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire et M. François HUBERT en qualité de commissaire enquêteur suppléant, par le Président du Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise.

La révision alléguée n° 2 a pour objet de créer et supprimer certains Espaces Paysagers Protégés (EPP) à la suite d'une réévaluation de leur pertinence et cohérence, en lien avec la révision du territoire, et la mise à jour des alignements d'arbres à protéger, et ce sans aucune remise en cause du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du PLU.

Il sera procédé à une enquête publique pour une durée de 16 jours consécutifs. L'enquête se déroulera à la mairie, du 25 mars au mardi 9 avril 2024 inclus (jusqu'à 17 h 00).

Le dossier d'enquête sera disponible en mairie :
- lundi, mardi, mercredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30,
- jeudi de 13 h 00 à 18 h 30,
- vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30.

Le dossier pourra également être consulté sur le site internet de la commune d'Arnoville :
https://arnoville95.fr/articler/revision-alléguée-ndsg2-du-plu
Rubrique Mon quotidien - Aménagement et cadre de vie - Plan local d'urbanisme
La commissaire enquêteur recevra en mairie :
- lundi 25 mars 2024 de 8 h 00 à 12 h 30 ;
- mercredi 3 avril 2024 de 14 h 00 à 17 h 00 ;
- mardi 9 avril 2024 de 14 h 00 à 17 h 00.

Pendant la durée de l'enquête, les observations pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles peuvent également être admises au commissaire enquêteur :

- par écrit à l'adresse de la mairie : 15/17, rue Robert-Schuman, CS20101, 95400 Arnoville
- ou par courrier : enquêtepublique2024@arnoville95.fr

À l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée à la mairie d'Arnoville et à la Préfecture du Val-d'Oise pour y être tenus, sans délai, à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront publiés pendant un an sur le site internet de la commune : https://arnoville95.fr

Pascal DOLL
Maire.

Marchés publics

Procédure adaptée

Création d'une maison de l'enfance Lot 06 Menuiseries intérieures

PROCÉDURE ADAPTÉE OUVERTE

Section 1 - Identification de l'acheteur
Nom complet de l'acheteur : Commune de Saint-Witz
Type de Numéro national d'identification : SIRET
N° national d'identification : 2190558770012

Section 2 - Communication
Moyen d'accès aux documents de la consultation :

Lien URL vers le profil d'acheteur : www.achatspublic.com
L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur ; ou
Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : non

Nom du contact : Terres et Toits
Adresse mail du contact : contact@terres-et-toits.com
Section 3 - Procédure
Type de procédure : procédure adaptée ouverte

Technique d'achat : sans objet
Date et heure limites de réception des plis : mardi 16 avril 2024 à 12 heures
Présentation des offres par catalogue électronique : interdite

Réduction du nombre de candidats : non
Possibilité d'attribution sans négociation (Attribution sur la base de l'offre initiale) : oui

L'acheteur exige la présentation de variantes : non
Section 4 - Identification du marché
Intitulé du marché : création d'une maison de l'enfance - Lot 06 Menuiseries intérieures

Code CPV Principal : 45-421000-4
Type de marché : Travail

Lieu principal d'exécution du marché : Saint-Witz
La consultation comporte des tranches : non

Section 5 - Lots
Marché alloué : non

Section 6 - Informations complémentaires
Visite obligatoire : non
Autres informations complémentaires :

La présente consultation fait suite à la détailliance de l'entreprise titulaire du Lot 06
Maître d'œuvre : QUATRO Architecture falozzat@quatroarchitecture.fr et
alex@quatroarchitecture.fr

Instances chargées des procédures de recours : Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise.

Date d'envoi à la publication : lundi 25 mars 2024.

